

Profil de baignade – Lac Plaisance (document de travail)

**Profil de baignade du Lac Plaisance**  
Profil élaboré le : 1er mars 2012

Date de MAJ :

Caractéristiques de la baignade					Schéma de la zone de baignade	
Nom de la baignade : Plaisance Commune : Saint Hilaire les Places Département : Haute Vienne Région : Limousin Responsable de l'eau de baignade : Mairie (Tel : 05 55 58 12 08) Période d'ouverture : 1er juillet au 31 août Heures de surveillance : Tous les jours sauf le lundi 13 h / 19 h Fréquentation moyenne : 150 personnes par jour Équipements : Poste de secours - 2 WC - 3 urinoirs - douches Accessibilité aux animaux : Non Autres activités : Activités nautiques						
Historique de la qualité de l'eau						
Qualité de l'eau au cours des dernières années						
2007	2008	2009	2010	2011		
B	A	B	A	B		
A : eau de bonne qualité – B : eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité Selon la directive n°76-160						
Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années					Carte de la zone d'étude	
Année	Date	Type de pollution	origine	Interdiction de la baignade		
2011						
2010	5-août	<b>Cyanobactéries &gt; 20000 cel/ml</b>		Non		
2009		<b>néant</b>				
2008		<b>néant</b>				
2007		<b>néant</b>				
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution avérées	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Actions	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
Aucune	/	/	/	/	/	/
Sources de pollution potentielles	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Préconisations	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
Élevage			Observations visuelles quotidienne mesures T°C : eau (mini,maxi) présence vents odeurs et couleur eau	Gestion durable du plan d'eau et du bassin versant	Si dégradation de l'eau ou accidents : Interdiction temporaire de la baignade (arrêt municipal)	
Eaux pluviales					affichage « aujourd'hui baignade interdite pour cause de » et suivi analytique si nécessaire	